

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Accès au grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire de Vieil Evreux (le)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2026 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|--|------|------------------------------|
| M. LELIEVRE Frederic, agent de maîtrise <i>Echelon : 13</i> par ancienneté | 1 | 19/01/ 2026 Favorable |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Le Vieil-Evreux, le 7 janvier 2026
Le Maire,



(Signature)
Le Maire,
Marc PERRIN